



Vendanges 2018

Epernay, le mardi 24 juillet 2018,

Réuni ce jour, le Bureau exécutif a adopté les mesures suivantes relatives à la vendange 2018 :

> RENDEMENT AOC CHAMPAGNE A LA VENDANGE

- ✓ Rendement disponible à la vendange : **10 800 kg/ha.**

> MISE EN RÉSERVE

Une demande de dérogation au volume mis en réserve a été demandée auprès de l'INAO. L'objectif est de pouvoir bloquer plus de 3 100 kg/ha dans la limite du plafond de 8 000 kg/ha de réserve individuelle.

> MESURES TECHNIQUES

Les autres mesures techniques (taux d'extraction minimum des rebèches, réserve, ...) seront confirmées par le Comité Régional INAO du 24 août 2018.

> BAN DES VENDANGES

Le ban des vendanges sera communiqué le 22 août 2018.

Comme les années précédentes, il est possible de déroger au ban des vendanges :

- **Lorsque l'état sanitaire le justifie,**
- ou**
- **Lorsque le degré alcoolique potentiel est supérieur à 10 % vol**

Cette année en revanche, **un seul et même formulaire déclaratif pour les deux motifs doit être rempli.** Le formulaire doit être signé par le président de la section ou le correspondant AVC des communes où se trouvent les parcelles concernées. Le formulaire est à retourner à l'INAO pour enregistrement 24 heures effectives avant la date souhaitée.

Le formulaire de déclaration est disponible sur le site extranet du SGV ainsi que les listes des présidents de section locale et des correspondants AVC."

Fax de l'INAO : 03 26 54 48 98 – mail : INAO-EPERNAY@inao.gouv.fr

Nous vous rappelons que la réglementation impose que toutes les vignes soient vendangées. L'article D645-11 du Code rural stipule que « les vins déclarés sur la déclaration de récolte sont issus de raisin d'une parcelle totalement vendangée. On entend par parcelle vendangée, une parcelle dont tous les raisins ont été récoltés, sans préjudice des tris qualitatifs réalisés à la récolte ou à la réception de la vendange ». Une récolte importante ne dispense pas de faire passer les vendangeurs dans toutes les parcelles pour sélectionner les plus belles grappes.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter

① Epernay : 03 26 59 55 00

① Bar-sur-Seine : 03 25 29 85 80

① Château-Thierry : 03 26 59 85 30

www.sgv-champagne.fr